Matière : Economie générale et statistique

Chapitre : Les agents, les opérations et le circuit économique

I- Les agents économiques ou « acteurs du système : économie nationale » :

Les agents sont des sujets, es acheteurs de la comptabilité nationale qui sont reliés par des flux ou opérations retracés dans les comptes. Il s'agit « d'unités institutionnelles » ayant un comportement économique analogue. Ce ne sont pas des agents unitaires mais des groupes d'agents présentant des caractéristiques et des comportements similaires.

Pour apprécier ce comportement, on se réfère à deux critères conjoints :

- La fonction principale de l'unité.
- La nature et l'origine des ressources principales de l'unité.

Le système comptable national marocain (SCNM) distingue six acteurs institutionnels :

- Les ménages.
- Les sociétés non financières privées.
- Les sociétés financières.
- Les administrations publiques.
- Les institutions privées sans but lucratif au service des ménages.
- Le reste du monde ou l'extérieur.

1- Les ménages :

A- Approche :

Un ménage est l'ensemble des individus vivants sous le même toit dont la fonction principale est la consommation et éventuellement la production (cas des entrepreneurs individuels).

B- Fonctions :

- La fonction principale d'un ménage est la consommation.

- Le ménage fournit du travail « en contre – partie il reçoit un salaire ».
- Le ménage peut disposer d'un capital :
  + Il reçoit un intérêt en contre – partie du capital monétaire placé ;
  + Il reçoit des dividendes en contre – partie des actions qu'l possède.
  + Il reçoit un loyer en contre – partie d'un bien immeuble loué.

2- Les sociétés non financières :

A- Approche :

Les entreprises sont des organismes économiques indépendants dont la fonction principale est la combinaison des facteurs de production achetés sur le marché pour produire des biens et des services destinés à la vente.

B- Fonction :

La principale fonction des entreprises non financières est la production de biens et/ou des services non financiers pour la vente.

C – Les types d'entreprises non financières :

Au sein des entreprises non financières ou sociétés eu quasi-sociétés non financières, on distingue :

- Les sociétés et quasi-sociétés non financières privées.
- Les sociétés et quasi-sociétés non financières publiques.

a- Les sociétés et quasi-sociétés non financières privées :

C'est l'ensemble des sociétés et quasi-sociétés dont la totalité ou la majorité du capital est la propriété de personne ou d'organismes privés. On distingue :

- **Les entreprises individuelles :**
  Exemple : agriculteur – commerçant – médecin – avocat …
  Ce sont des entrepreneurs appartenant tous les pouvoirs et l'entreprise est de petite ou de moyenne taille. Il tient une comptabilité complète et réalise une activité de production, de distribution pour son propre compte.

- **Les entreprises constituées en sociétés :**

Les sociétés sont caractérisées par l'association de personnes physiques ou morales privés qui mettent en commun des capitaux dans le but de réaliser et de se partager les bénéfices.

Sociétés de personnes	Sociétés mixes	Sociétés de capitaux
- Société en non collectif		- Société anonyme
- Société en commande simple	SARL	- Société en commandite par action.

- **Les entreprises non constituées en sociétés :**

Appartenant à des non-résidents (filiales, succursales, …), elles n'ont pas l'autonomie juridique.

b- Les sociétés et quasi-sociétés non financières publiques :

La comptabilité nationale considère que les SQS non financières publiques sont des entreprises dont la totalité ou la majorité des fonds propres est détenue par l'Etat. Cette majorité publique est égale ou dépasse 50% des fonds propres (majorité absolue) ou lorsque le nombre de participants est élevé, la part de l'Etat est supérieure à toutes les autres, sans pour autant descendre en dessous des 20 %.

Concrètement, les sociétés et quasi-sociétés non financières publiques comprennent :

- Les entreprises constituées en sociétés avec une participation majoritaire de l'Etat supérieure à 20 % du capital.
- Les grandes entreprises publiques non constituées en sociétés mais qui vendent l'essentiel des biens et services non financiers qu'ils produisent. Exemple : ONCF…

3- Les institutions financières :

Ce sont des entreprises dont la vocation principale est la production de services financiers. On distingue :

A- Les institutions de crédit :

Ce sont des entreprises dont la fonction principale est le financement de l'activité économique. Elles collectent les fonds des agents excédentaires généralement les ménages et les mettent à la disposition des agents déficitaires qui sont les entreprises financières.

B- Les compagnies d'assurance et caisses de retraites :

Elles ont pour mission de garantir les risques pouvant subvenir soit à l'occasion d'accident soit à l'occasion de phénomènes naturelles comme celui de la vieillesse. On peut distinguer deux catégories d'unités :

- Les compagnies d'assurance.
- Les caisses de retraite : CIMR (Caisse Interprofessionnelle Marocaine de Retraite). CMR (Caisse Marocaine de Retraite). Le FGA (Fonds de Garanties Automobile)…

4- Les administrations publiques :

Les administrations publiques sont des « unités institutionnelles » dont la fonction principale est de produire des services et parfois des biens non marchands destinés au public. Elles procèdent également à la redistribution des revenus issus de la richesse nationale. On distingue :

- Les ministères et les administrations centrales et régionales assurant les services à caractère national (dépenses, enseignement, santé…).
- Les organismes publics sans but lucratif qui représentent les moyens d'action des collectivités locales : Wilaya, municipalités, conseils régionaux, communes …
- Les organismes de la sécurité sociale qui regroupent l'ensemble des unités dont la fonction principale, consiste à fournir des prestations sociales et à recevoir des cotisations sociales de la part des adhérents et des employeurs.

5- Les institutions privées sans but lucratif :

Ce sont des institutions sans but lucratif au service des ménages. Ces institutions non contrôlées partiellement ou totalement par l'Etat, rendent aux ménages, à titre principale, des services non marchands d'enseignement, de soins, de culture et de loisirs (syndicats, club, associations…). Elles puissent l'essentiel de leurs ressources dans les contributions volontaires des adhérents.

Remarques :

Si ces institutions assurent des productions marchandes (ventes de publications, locations d'immeubles, salles de spectacles …), elles sont intégrées dans la section des sociétés et quasi-sociétés.

6- L'extérieur ou le reste du monde :

Il s'agit de l'ensemble des agents économiques qui se trouvent à l'extérieur du Maroc et avec lesquels les unités résidentes effectuent des opérations économiques.

Ces relations économiques se traduisent généralement en :

Flux réels : il s'agit des exportations (X) et des importations (M) des biens et des services.

Flux monétaires : il s'agit des paiements des X et des M et des mouvements des économies sur salaires, transferts de profits…).